

## Annexe 5

# Déclaration ministérielle conjointe Ghana/ Burkina Faso sur la valorisation des ressources naturelles du Bassin de la Volta

Nous, Hon. Ministre des Travaux Publics et de l'Habitat de la République du Ghana et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso.

### *CONSCIENTS :*

- de la dégradation continue de nos ressources naturelles ;
- de la nécessité d'une bonne gestion de ces ressources en général et des ressources en eau en particulier ;
- de l'importance de l'eau pour toute activité humaine et toute forme de vie ;
- du fait que l'eau est un bien commun et indispensable ;
- de la croissance des besoins en eau et de la vulnérabilité de nos économies face aux aléas climatiques ;
- des pressions démographiques, sociales, économiques et environnementales sur le bassin de la Volta qui affectent les populations riveraines et entravent la lutte contre la pauvreté et le développement durable ;
- de l'absence d'un organisme de gestion du Bassin de la Volta ;

### *CONVAINCUS :*

- que le développement économique et social de nos deux pays passe par le développement intégré du Bassin de la Volta;
- que pour y parvenir il est nécessaire de renforcer la coopération bilatérale entre nos deux pays.

### *RECONNAISSANT :*

la communauté d'intérêts qui lie nos deux pays dans la gestion des ressources en eau du Bassin de la Volta;

*CONVENONS :*

- d'unir nos efforts, nos actions et d'apporter les ressources pour promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles du Bassin de la Volta en général et des ressources en eau en particulier ;
- de collaborer dans le processus de planification, de développement et de gestion des ressources en eau et de soutenir le processus d'élaboration et de mise en œuvre de futurs projets sur le Bassin de la Volta ;
- d'instruire nos services techniques respectifs :
  - pour la mise en œuvre du « Comité Technique Conjoint Ghana-Burkina sur la gestion intégrée des ressources en eau » créé lors de la rencontre tenue à Ouagadougou les 30 et 31 janvier 2002 ;
  - d'avancer dans la mise en place du Comité Technique de gestion Intégrée des ressources en eau au niveau de tous les pays riverains;
  - de promouvoir la mise en place de l'Autorité du Bassin de la Volta.
- de mettre en place un mécanisme de mise en œuvre des décisions de la présente Déclaration.

Fait en deux versions anglaise et française, les deux textes faisant également foi.

Fait à Accra, le 13 avril 2004